

# Procès-verbal

de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 3 août 2020, à 20h00.

En vertu des arrêtés ministériels numéros 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi que du décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, la séance s'est tenue à huis clos, par vidéoconférence. Sont présents : Mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et Messieurs les conseillers Jacques Darche, Claude Gauthier et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Monsieur le conseiller Stéphane Bérard est absent.

Madame Geneviève Grimard, greffière adjointe, assiste également par vidéoconférence à cette séance.

## 1. Moment de réflexion

## 2. Adoption de l'ordre du jour

## 3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020;

## 4. Avis de motion

4.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc municipal;

4.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le règlement 00-R-023 régissant l'aqueduc et remplaçant les règlements numéros 97-R-386 et 98-R-386-1;

4.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 14-R-186;

4.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le règlement numéro 17-R-205 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

## 5. Adoption de règlement

## 6. Rapports de Comités et Commissions

7. **Dépôt des rapports internes du mois de juillet :** Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque;

## 8. Législation et administration

8.1 Embauche d'un brigadier;

8.2 Demande au ministère des Transports du Québec - travaux de stabilisation de la berge jouxtant la route 133;

## 9. Finances

9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières;

9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 29 juillet 2020;

9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de juillet 2020;

9.4 Transfert au fonds réservé transport en commun;

9.5 Ajustement 2019 de la taxe d'eau et de la taxe d'assainissement des eaux;

- 9.6 Affectation de surplus;
- 9.7 Dépôt du budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly;

**10. Travaux publics**

- 10.1 Octroi de contrat pour la fourniture et la livraison du système CONCERTOR complet (TP2020-08)
- 10.2 Achat et livraison de puisards et de drains de rive;
- 10.3 Travaux de pavage;

**11. Urbanisme**

- 11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 15 juillet 2020;
- 11.2 PIIA : construction de deux (2) bâtiments de 11 logements chacun, 1141-1145, 2e Rue, lot 1 813 481;
- 11.3 PIIA : construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée, 2, Place Virginie-Lussier, lot 4 373 519;
- 11.4 Dérogation mineure DER20-05 : construction de deux (2) habitations trifamiliales isolées, 1993-1997 et 1999-2003, Rang de la Savane, lots 5 854 373 et 5 854 372;

**12. Sécurité publique**

- 12.1 Autorisation de délivrer des constats d'infraction en vertu de certains règlements municipaux;

**13. Hygiène du milieu**

**14. Loisirs, vie communautaire et culture**

- 14.1 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020-2021;
- 14.2 Adoption du Plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville de Richelieu pour la période 2020-2030;
- 14.3 Mise à jour de la politique familiale;
- 14.4 Entente concernant les services aquatiques de la piscine intérieure de Marieville pour 2020-2021;

**15. Point(s) nouveaux**

**16. Période de questions**

**17. Levée de la séance**

**20-08-190**

RÉSOLUTION

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.



Claude Gauthier explique que le règlement prévoit, à cet effet, l'agrandissement de la zone numéro 114, où les habitations multifamiliales sous forme de projet intégré sont déjà permises de manière à y inclure le lot concerné ainsi que deux propriétés résidentielles adjacentes situées présentement dans la zone numéro 115. Le règlement a également pour effet de porter à 11,75 mètres et à 3 étages la hauteur maximale permise pour les habitations dans la zone numéro 114.

Claude Gauthier dépose le projet de règlement.

**20-08-195**

RÉSOLUTION

**4.4 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 17-R-205 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Avis est donné par Bruno Gattuso, à l'effet que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement visant à modifier le règlement numéro 17-R-205 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Bruno Gattuso explique que ce règlement vise à assujettir, au processus d'étude et d'approbation des plans prévu au règlement sur les PIIA, les demandes de permis de construction soumises dans le cadre d'un projet de redéveloppement résidentiel sur le lot numéro 1 814 035, situé en bordure de la 2e Rue. Le règlement prévoit, à cet effet, des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation afin d'encadrer la qualité des habitations ainsi que des aménagements proposés.

Bruno Gattuso dépose le projet de règlement.

**7...** Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque.

**20-08-196**

RÉSOLUTION

**8.1 EMBAUCHE D'UN BRIGADIER**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 20 juillet de Madame Susie Dubois, directrice générale;

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche au poste de brigadier de Monsieur Yves Deragon, à compter de l'automne 2020, en fonction des besoins, au taux horaire établi par la résolution numéro 20-01-05.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Charpentier  
Trésorière

**20-08-197**

RÉSOLUTION

**8.2 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - TRAVAUX DE STABILISATION DE LA BERGE JOUXTANT LA ROUTE 133**

**CONSIDÉRANT** que la Ville et ses citoyens souhaitent bénéficier d'un réseau

routier sécuritaire et fonctionnel;

**CONSIDÉRANT** que la berge de la rivière Richelieu jouxtant la route 133 au sud de la rue Alexandre à Richelieu s'est érodée au fil des ans, entraînant de l'instabilité et notamment une fissure dans la chaussée;

**CONSIDÉRANT** que la gestion de la route 133 relève du ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 11-09-215 du conseil municipal de la Ville de Richelieu, du 6 septembre 2011 demandant à différents ministères de faire une étude de l'étendue des dommages aux berges de la rivière Richelieu sur l'ensemble de son territoire suite aux crues des eaux du printemps 2011 et de prendre en charge les travaux et les coûts de ceux-ci le cas échéant;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a interrogé le ministère des Transport en 2015 sur le suivi des travaux d'analyse de l'évolution de la fissure, demandant si une intervention du Ministère pourrait s'avérer nécessaire;

**CONSIDÉRANT** une étude réalisée par le ministère des Transports identifiant les zones de fragilisation des berges du Richelieu sur ses 2 rives dont celle concernée par cette résolution;

**CONSIDÉRANT** une lettre et des plans de travaux, datés du 18 août 2015, dans laquelle le ministère des Transports du Québec informe la Ville de travaux à venir à Richelieu pour la stabilisation de la berge de la rivière Richelieu et pour sécuriser la route 133;

**CONSIDÉRANT** l'annonce, en octobre 2017, par le Gouvernement du Québec, de la fermeture partielle de la route 133 (au sud de la rue Alexandre) « pour une durée indéterminée, vraisemblablement pendant plusieurs mois », afin de procéder à des travaux de stabilisation de talus et de berges nécessaires dans le secteur;

**CONSIDÉRANT** un échange verbal avec la Ville au cours duquel le ministère des Transport a mentionné que les travaux seraient complétés dans un délai de deux ans;

**CONSIDÉRANT** que plus de deux années se sont écoulées depuis le début des travaux de stabilisation de la berge et la fermeture partielle de la route 133 par le Ministère, et que les travaux ne sont toujours pas complétés;

**CONSIDÉRANT** que le tracé temporaire de la route 133 risque d'entraîner des dommages aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la Ville de Richelieu;

**CONSIDÉRANT** les répercussions qu'entraînent le non-achèvement des travaux pour la quiétude et la qualité de vie des résidents du secteur ainsi que des usagers empruntant la route 133 au sud de la rue Alexandre;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de compléter les travaux de stabilisation de la berge de la rivière Richelieu jouxtant la route 133 et de sécuriser la route 133 dans les plus brefs délais;

QUE la présente résolution soit transmise à Monsieur Jean-François Roberge, député de Chambly.

Adoptée.

20-08-198

RÉSOLUTION

**9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES  
COMPTES À PAYER DU BUDGET DES  
ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 29 juillet 2020, soit :

- Chèques numéros 8847 à 8934 pour un montant total de 369 321,32 \$.

D'APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 29 juillet 2020 pour un montant total de 333 111,76\$.

D'AUTORISER la trésorière à les payer.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**9.2** ... Dépôt des rapports budgétaires du 29 juillet 2020;

**9.3** ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de juillet 2020;

20-08-199

RÉSOLUTION

**9.4 TRANSFERT AU FONDS RÉSERVÉ  
TRANSPORT EN COMMUN**

Il est proposé par Claude Gauthier appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le transfert suivant à partir du surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000:

- La somme de 114 344\$ au fonds réservé transport en commun, poste budgétaire 55-159-00-001.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

20-08-200

RÉSOLUTION

**9.5 AJUSTEMENT 2019 DE LA TAXE  
D'EAU ET DE LA TAXE  
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

**CONSIDÉRANT**

que la Ville de Richelieu veut ajuster le résultat réel pour 2019 de la taxe d'eau, soit un surplus de 8 289\$;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Richelieu veut ajuster le résultat réel pour 2019 de la taxe d'assainissement des eaux, soit un surplus de 22 993\$;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le transfert aux réserves des sommes suivantes :

- Réserve d'améliorations du réseau d'aqueduc : la somme de 8 289\$ du poste budgétaire 55-991-12-000 au poste budgétaire 55-930-12-011;
- Réserve d'améliorations du réseau sanitaire : la somme de 22 993\$ du poste budgétaire 55-991-12-000 au poste budgétaire 55-930-10-000.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**20-08-201**

RÉSOLUTION

#### **9.6 AFFECTATION DE SURPLUS**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la réalisation du projet « Mise à niveau – Station Viger » pour un montant de 125 000\$.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 55-930-10-000.

Que toute somme non utilisée dans ce projet sera retournée à la réserve.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**20-08-202**

RÉSOLUTION

#### **9.7 DÉPÔT DU BUDGET RÉVISÉ 2020 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU BASSIN DE CHAMBLY**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte du dépôt du budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly (003917) approuvé le 19 juin 2020 et portant le numéro d'approbation 0191.

Adoptée.

20-08-203

RÉSOLUTION

**10.1 OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DU SYSTÈME CONCERTOR COMPLET (TP2020-08)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à un appel d'offre sur invitation, conformément à son *Règlement 20-R-227 sur la gestion contractuelle* pour la fourniture et la livraison du système CONCERTOR complet (pompes et panneau IPS2);

**CONSIDÉRANT** que deux (2) fournisseurs ont été invités;

**CONSIDÉRANT** qu'une (1) soumission a été reçue le 27 juillet 2020 avant 10h30 et a fait l'objet de l'ouverture, soit celle de l'entreprise Pompex inc., au montant de 74 719,44\$

**CONSIDÉRANT** que cette soumission est conforme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics, en date du 27 juillet 2020;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture et la livraison du système CONCERTOR complet (pompes et panneau IPS2) à Pompex inc., pour un montant de 74 719,44 \$, taxes incluses, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Que cette dépense soit assumée à même le projet de la mise à niveau de la station Viger.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

20-08-204

RÉSOLUTION

**10.2 ACHAT ET LIVRAISON DE PUISARDS ET DE DRAINS DE RIVE**

Il est proposé par Claude Gauthier appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement à EMCO corporation :

De la facture numéro 24818186-00 au montant de 31 314,02\$, taxes incluses, pour l'achat et la livraison de puisards;

De la facture numéro 24818609-00 au montant de 15 116,74\$, taxes incluses, pour l'achat de drains de rive;

Que ces dépenses soient assumées à même le projet de « Pavage secteur NDBS ».

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

20-08-205

RÉSOLUTION

**10.3 TRAVAUX DE PAVAGE**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement à Construction DJL inc. de la facture numéro CA03 2020 18024010 au montant de 19 918,05\$, taxes incluses, pour des travaux de pavage;

Que cette dépense soit assumée à même le projet de « Pavage secteur NDBS ».

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**11.1** Dépôt du procès-verbal non-adopté du comité consultatif d'urbanisme du 15 juillet 2020.

20-08-206

RÉSOLUTION

**11.2 PIIA : CONSTRUCTION DE DEUX (2) BÂTIMENTS DE 11 LOGEMENTS CHACUN, 1141-1145, 2<sup>E</sup> RUE, LOT 1 813 481**

- CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 10 Secteur « 2<sup>e</sup> rue »;
- CONSIDÉRANT** que le projet consiste à construire deux (2) bâtiments de 11 logements chacun;
- CONSIDÉRANT** la résolution du conseil municipal numéro 20-07-180 refusant le projet tel que déposé;
- CONSIDÉRANT** le projet d'implantation préparé par Monsieur Yves Madore, arpenteur-géomètre, daté du 8 juin 2020 et portant le numéro de minute 60 139;
- CONSIDÉRANT** les plans d'architecture révisés préparés par Monsieur Michel Anastasiu, architecte, révisés le 19 juin 2020;
- CONSIDÉRANT** le plan d'aménagement paysager préparé par Madame Marjolaine Moisan, de Signe M.M.B. daté du 23 juin 2020;
- CONSIDÉRANT** le choix des matériaux et des couleurs déposés par le demandeur;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 15 juillet 2020 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande telle que présentée.

Adoptée.

20-08-207

RÉSOLUTION

**11.3 PIIA : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE, 2, PLACE VIRGINIE-LUSSIER, LOT 4 373 519**

- CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 9 « Secteur Place Virginie-Lussier »;
- CONSIDÉRANT** le projet d'implantation préparé par Monsieur Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 22 juin 2020 et portant le numéro de minute 41 275;
- CONSIDÉRANT** les plans d'architecture préparés par Plans Design, modèle Le Janie, datés d'octobre 2012;
- CONSIDÉRANT** le choix des matériaux et des couleurs déposés par le demandeur;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 15 juillet 2020 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande telle que présentée.

Adoptée.

20-08-208

RÉSOLUTION

**11.4 DÉROGATION MINEURE DER20-05 : CONSTRUCTION DE DEUX (2) HABITATIONS TRIFAMILIALES ISOLÉES, 1993-1997 ET 1999-2003, RANG DE LA SAVANE, LOTS 5 854 373 ET 5 854 372**

- CONSIDÉRANT** que le projet consiste à construire deux (2) nouvelles habitations trifamiliales isolées;
- CONSIDÉRANT** que la hauteur de deux (2) bâtiments projetés est de 10,52 mètres;
- CONSIDÉRANT** que la grille des usages principaux et des normes de la zone 141 du règlement 14-R-186 prescrit une hauteur maximale pour le bâtiment principal de 10 mètres;
- CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure est donc de 0,52 mètre;
- CONSIDÉRANT** les projets d'implantation préparés par Monsieur Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, datés du 10 juin 2020 et portant les numéros de minutes 41 213 et 41 214;
- CONSIDÉRANT** les plans de construction préparés par Monsieur Olivier Bérard, technologue en architecture, réalisés au mois de décembre 2015 avec la date d'impression du 23 août 2016;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 15 juillet 2020 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande telle que présentée.

Adoptée.

20-08-209

RÉSOLUTION

**12.1 AUTORISATION DE DÉLIVRER  
DES CONSTATS D'INFRACTION EN  
VERTU DE CERTAINS RÈGLEMENTS  
MUNICIPAUX**

Il est proposé par Bruno Gattuso appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise Monsieur Jonathan Lacombe, agent de MRC Sécurité, à délivrer des constats d'infraction en vertu des règlements suivants :

- 00-R-009
- 00-R-011
- 00-R-015
- 00-R-054
- 06-R-098
- 18-R-213

Adoptée.

20-08-210

RÉSOLUTION

**14.1 APPEL DE PROJETS EN  
DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS  
DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES  
AUTONOMES 2020-2021**

**CONSIDÉRANT** la mise en place, dans le contexte de pandémie, d'une procédure exceptionnelle permettant l'octroi rapide et équitable des subventions pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, sans période d'ouverture du programme;

**CONSIDÉRANT** que le Ministère a attribué les subventions 2020-2021 au prorata des subventions 2019-2020 et que tous les bénéficiaires ont vu leur subvention être bonifiée de 31,9% par rapport à 2019-2020;

**CONSIDÉRANT** l'annonce, le 9 juillet 2020, par la ministre de la Culture et des Communications d'une aide financière de 19 523\$ à la Ville afin de couvrir une partie des frais liés à la réalisation du projet intitulé Développement des collections documentaires 2020-2021, moyennant le respect des modalités et des conditions relatives au versement et à l'utilisation de cette subvention;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal adhère à l'appel de projets en développement des collections documentaires 2020-2021 et qu'il mandate la directrice générale, ou la directrice générale adjointe, à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée.

20-08-211

RÉSOLUTION

**14.2 ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR  
DES PARCS ET ESPACES VERTS DE LA  
VILLE DE RICHELIEU POUR LA  
PÉRIODE 2020-2030**

**CONSIDÉRANT** le mandat octroyé par la Ville à l'organisme Loisirs et Sport Montérégie pour la rédaction d'un plan directeur des parcs;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme Loisirs et Sport Montérégie a répondu aux attentes du conseil lors de la rencontre de présentation finale du projet de Plan directeur réalisée le 26 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 9 juillet 2020 de Monsieur Alexandre Côté, coordonnateur aux loisirs et responsable des

communications;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte le Plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville de Richelieu pour la période 2020-2030

QU'un résumé du Plan directeur soit présenté à la population.

Adoptée.

**20-08-212**

RÉSOLUTION

**14.3 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a adopté sa première politique familiale en 2013 par sa résolution numéro 13-05-125 et que cette politique s'inscrit dans une démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA);

**CONSIDÉRANT** l'arrivée à échéance du plan d'action de la politique familiale de la Ville et la nécessité d'adopter un nouveau plan d'action pour l'obtention d'une reconnaissance « Municipalité amie des aînés » par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite mettre à jour le plan d'action de sa politique familiale, renouvelant ainsi son engagement à placer la famille et les aînés au cœur de ses actions;

**CONSIDÉRANT** l'échéancier mis sur pied par le coordonnateur aux loisirs et responsable des communications afin de réaliser la démarche « Municipalité amie des aînés »;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le coordonnateur aux loisirs et responsable des communications à effectuer les démarches pour la mise à jour de la Politique familiale de la Ville.

QUE le conseil municipal nomme Madame Jo-Ann Quérel, conseillère, à titre d'élue responsable des questions familles et aînés.

QUE le conseil municipal autorise le coordonnateur aux loisirs et responsable des communications et/ou l'élue responsable des questions familles et aînés à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

**20-08-213**

RÉSOLUTION

**14.4 ENTENTE CONCERNANT LES SERVICES AQUATIQUES DE LA PISCINE INTÉRIEURE DE MARIEVILLE POUR 2020-2021**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à finaliser et à signer pour et au nom de la Ville de Richelieu l'entente concernant les services aquatiques de la piscine intérieure de Marieville pour 2020-2021 et tout autre document donnant effet à la présente.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-701-10-991.

Adoptée.

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

### 16 Période de questions

**20-08-214**

RÉSOLUTION

### 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h14.

Adoptée.

---

Jacques Ladouceur  
Maire

---

Geneviève Grimard  
Greffière adjointe

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.